



**CANAL+**

**SOCIETE D'EDITION DE CANAL PLUS  
RAPPORT SEMESTRIEL 2015**

# RAPPORT SEMESTRIEL 2015

- |   |             |
|---|-------------|
| <b>1</b> Rapport d'activité de la Société<br>durant le premier semestre         | → <b>2</b>  |
| <b>2</b> Etats financiers consolidés<br>semestriels condensés                   | → <b>6</b>  |
| <b>3</b> Notes annexes aux états financiers<br>consolidés semestriels condensés | → <b>10</b> |
| <b>4</b> Attestation du responsable<br>des comptes semestriels de SECP          | → <b>21</b> |
| <b>5</b> Rapport des commissaires aux comptes                                   | → <b>22</b> |

# RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT LE PREMIER SEMESTRE

Le présent rapport présente l'activité de SECP durant le premier semestre 2015.

Au 30 juin 2015, le périmètre de consolidation de SECP comprend trois filiales :

- NPA PRODUCTION SNC, détenue à 99,97 %, est une société de production audiovisuelle qui assure notamment la production déléguée des émissions telles que GROLAND, LES GUIGNOLS DE L'INFO, LE ZAPPING... ;
- SPORT+ SA, détenue à 99,84 %, édite la chaîne GOLF +, distribuée par câble, satellite et sur internet ; SPORT+ SA éditait la chaîne éponyme jusqu'à son arrêt le 26 juin 2015 ;
- CNH SAS, détenue à 77,98 %, assure la gestion du Multiplex R3 sur lequel sont notamment diffusées en TNT LES CHAINES CANAL+ en HD, CANAL+ CINEMA et CANAL+ SPORT.

A l'instar des autres éditeurs historiques de chaînes hertziennes françaises, SECP détient également des participations minoritaires dans les sociétés MEDIAMETRIE SA et MEDIAMETRIE EXPANSION SA.

## 1 ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT LE PREMIER SEMESTRE 2015

### 1.1 Faits significatifs

#### 1.1.1 Renouvellement de l'accord cinéma

Le 7 mai 2015, SECP a renouvelé son accord avec l'intégralité des organisations professionnelles du Cinéma (ARP, BLIC, BLOC, UPF). Cet accord, d'une durée de 5 ans (2015-2019), conforte le partenariat historique et vertueux entre CANAL+ et le cinéma français. Aux termes de cet accord, SECP est tenue d'investir chaque année 12,5 % de ses revenus dans le financement d'œuvres cinématographiques européennes.

#### 1.1.2 Acquisition des droits de diffusion des jeux olympiques

Les groupes CANAL+ et France Télévisions ont conclu un accord de sous-licence concernant l'exploitation des droits des Jeux Olympiques d'été 2016 de Rio de Janeiro et des Jeux Olympiques d'été 2020 de Tokyo, permettant au Groupe CANAL+ d'exploiter l'ensemble des droits de diffusion de ces Jeux Olympiques en France, notamment sur ses chaînes CANAL+ et CANAL+ SPORT, ainsi que sur les services qui y sont associés.

#### 1.1.3 Arrêt de la chaîne SPORT+

Le 26 juin 2015 la diffusion de la chaîne SPORT+ a été arrêtée. Compte tenu d'un marché des droits sportifs très concurrentiel, cette chaîne thématique dédiée au sport ne trouvait plus sa place dans l'offre de chaînes du groupe CANAL+. En revanche, la société SPORT+ SA continue d'éditer la chaîne GOLF+.

#### 1.1.4 OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT PAR L'ACTIONNAIRE VIVENDI

Le 12 mai 2015, Vivendi a annoncé son intention de déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) un projet

d'offre publique d'achat visant les actions de SECP (l'Offre), indirectement contrôlée à 48,5 % du capital et des droits de vote, par l'intermédiaire de sa filiale à 100 %, la société GROUPE CANAL+, au prix de 7,60 euros par action SECP.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration de la Société a désigné, le 19 mai 2015, le cabinet Associés en Finance, en qualité d'expert indépendant, aux fins d'établir un rapport sur les conditions de l'Offre.

Le 27 mai 2015, Vivendi a déposé son projet d'Offre et, le 26 juin 2015, le Conseil d'Administration de SECP a rendu un avis favorable sur l'Offre et recommandé aux actionnaires de SECP d'apporter leurs titres. La Société a en outre décidé d'apporter à l'Offre les 50 863 actions qu'elle auto-détenait.

Le 6 juillet 2015, Vivendi a décidé de relever le prix de son Offre à 8 euros par action SECP, afin d'en renforcer l'attractivité et, le 7 juillet 2015, le Conseil d'Administration de SECP a confirmé les termes de son avis motivé et sa recommandation du 26 juin 2015. Ce relèvement de prix n'emporte aucun changement quant aux autres données de l'offre publique, telles que figurant dans le projet de note du 27 mai 2015.

L'Offre a ensuite été déclarée conforme par l'AMF le 7 juillet 2015 et s'est ouverte du 9 juillet 2015 au 12 août 2015 inclus.

Le 17 août 2015, l'AMF a publié le résultat de l'Offre dont il ressort que les titres apportés représentent au total 45,20 % du capital et des droits de vote de SECP, portant la participation détenue directement et indirectement par Vivendi dans SECP à 93,64 %.

Compte tenu de l'issue positive de l'Offre, elle sera réouverte du 31 août au 11 septembre 2015 inclus.

### 1.1.5 GOUVERNANCE

Le 7 juillet 2015, le Conseil d'Administration de SECP a coopté Monsieur Maxime Saada, Directeur Général du Groupe CANAL+, en qualité d'administrateur et l'a également nommé, Directeur Général de la Société.

### 1.2 PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2015, le portefeuille total des abonnements individuels et collectifs à CANAL+ (France Métropolitaine, DROM COM et Afrique) s'élève à 5,5 millions d'abonnements, en diminution de 98 milliers d'abonnements par rapport à fin décembre 2014.

### 1.3 AUDIENCES

#### 1.3.1 AUDIENCES DES CHAINES (1)

Dans un environnement concurrentiel toujours difficile, les CHAINES CANAL+ ont réalisé entre janvier et juin 2015 une Part d'Audience (PdA) de 3,8 % (stable par rapport à janvier et juin 2014) auprès des individus de quatre ans et plus en France Entière.

Ce premier semestre 2015 clôt une saison télévisuelle (septembre 2014-juin 2015) à 13,4 % de PdA (+ 0,3 point versus septembre 2013-juin 2014) pour les CHAINES CANAL+ auprès des abonnés (hors CANAL+ A LA DEMANDE).

SUR LE CLAIR, la chaîne a pu s'appuyer sur une offre solide et des concepts qui se renforcent saison après saison pour devenir des références du marché, avec notamment :

- LE PETIT JOURNAL, rendez-vous plébiscité par le public à 6,3 % de PdA ;
- LA NOUVELLE EDITION qui a réalisé une excellente saison avec 4,1 % de PdA soit + 0,1 point par rapport à la saison passée ;
- LE SUPPLEMENT qui est devenu le grand rendez-vous politique de CANAL+, a obtenu 6 % de PdA ; le dimanche 19 avril 2015, Le Supplément a notamment reçu le Président de la République sur une émission spéciale de près de 2 h, sans coupure publicitaire. A cette occasion, l'émission a rassemblé 11,9 % de PdA, enregistrant un record historique pour une émission politique du dimanche midi.
- le CANAL FOOTBALL CLUB, à l'antenne depuis 2008, qui a enregistré sa 2ème meilleure saison historique avec 6,6 % de PdA en France entière.

CANAL+ a également confirmé la richesse de son offre sport avec :

- la LIGUE 1, dont les audiences ont enregistré leur meilleure saison depuis 6 ans sur la case du Dimanche soir avec 24,8 % de PdA auprès des abonnés ;
- l'UEFA CHAMPIONS LEAGUE, qui a connu sa meilleure saison depuis 9 ans et notamment le match retour des huitièmes de finale Chelsea/PSG et le match aller des quarts de finale PSG/Barça ;
- le TOP 14, reste porteur avec une saison terminant à 21,8 % de PdA auprès des abonnés.

SUR LES SERIES, de nouvelles références se sont installées, toujours plus adaptées aux nouveaux modes de diffusion et de consommation de nos abonnés :

- en janvier, GOMORRA a réalisé le meilleur démarrage d'une série européenne sur CANAL+ depuis LUTHER en avril 2012 ;
- LE BUREAU DES LEGENDES a réalisé le meilleur lancement d'une Création Originale avec 19,9 % de PdA.

CANAL+ a réalisé de bons résultats d'audience sur le cinéma, grâce notamment à sa stratégie éditoriale d'événementialisation de la diffusion des films et malgré le contexte concurrentiel difficile, avec par exemple 30 % de PdA auprès des abonnés pour QU'EST CE QU'ON A FAIT AU BON DIEU (Box Office), le vendredi 20 mars 2015.

Enfin, CANAL+ A LA DEMANDE poursuit son développement et s'affirme comme un service de plus en plus important, atteignant en moyenne sur la saison 1,4 % de PdA auprès des abonnés. Sur le 1er semestre 2015, le service a attiré en moyenne chaque jour près de 550 000 téléspectateurs différents.

#### 1.3.2 AUDIENCES DES SITES INTERNET

Depuis janvier 2015, le site CANALPLUS.FR a attiré en moyenne 4,2 millions de visiteurs uniques par mois qui ont passé 35 minutes en moyenne sur le site, soit 5 minutes de plus qu'en 2014.

Les contenus vidéo de CANALPLUS.FR attirent particulièrement les jeunes générations qui visionnent en moyenne 56 minutes par mois. Le bon niveau de fréquentation est porté par l'attractivité des programmes du Clair tels que LE PETIT JOURNAL, LE FOOT (avec la PREMIER LEAGUE et la LIGUE DES CHAMPIONS), le ZAPPING et les GUIGNOLS pour le site CANALPLUS.FR.

(1) Source : Médiamétrie

## 2 COMMISSION DE DISTRIBUTION ET RESULTAT OPERATIONNEL GARANTI

Le 8 décembre 2000, SECP, tout en demeurant propriétaire de sa base d'abonnés, en a apporté la jouissance à CANAL+ DISTRIBUTION.

Puis, par l'effet d'une convention de distribution (la "Convention de Distribution"), CANAL+ DISTRIBUTION a consenti à SECP un droit d'exploitation commerciale exclusive de sa base d'abonnés ainsi que les droits qui y sont associés, pour les besoins de l'exploitation de la chaîne CANAL+, permettant à SECP d'encaisser directement le produit des abonnements et de faire face ainsi à l'ensemble de ses charges d'exploitation, et notamment à ses obligations réglementaires et conventionnelles à l'égard du cinéma et de l'audiovisuel français.

Par l'effet de cette même convention, SECP a confié à CANAL+ DISTRIBUTION, à titre exclusif, les prestations de distribution et de commercialisation des chaînes CANAL+.

A l'issue d'une opération de fusion simplifiée réalisée le 31 décembre 2013, GROUPE CANAL+ s'est substituée à CANAL+ DISTRIBUTION dans les droits et obligations qui découlent de la Convention de Distribution, l'ensemble des modalités de cette convention demeurant inchangé.

La rémunération de GROUPE CANAL+ au titre de cette Convention de Distribution est déterminée sur une base consolidée et égale à la différence entre (i) le résultat opérationnel (i.e. avant résultat financier, impôts et autres produits et charges des activités ordinaires) établi sans tenir compte de la commission de distribution et (ii) un montant égal à 3,3 % du chiffre d'affaires Abonnements, ce dernier étant en tout état de cause compris dans une fourchette dont les deux bornes augmentent de 2,5 % par an. Pour le premier semestre 2015, le montant visé au (ii) ci-dessus devait être compris entre 33,2 M€ et 37,4 M€.

Par suite, le résultat opérationnel de SECP est obtenu en réintégrant aux charges d'exploitation le montant de la commission variable calculée ainsi qu'il précède, et se trouve donc de fait encadré par les deux bornes précitées (cf. tableau ci-après).

La convention a été conclue pour une durée de cinquante ans, soit jusqu'en 2050, renouvelable ensuite par périodes successives de cinq ans. Elle fait l'objet chaque année d'un examen des commissaires aux comptes de la Société conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce.

Le calcul de la commission de distribution et du résultat opérationnel garanti peut être résumé ainsi qu'il suit :

(en M€)	30/06/15	30/06/14
CA Abonnements	815	819
CA Publicité et autres	96	105
Chiffre d'affaires	912	924
Charges opérationnelles	(807)	(803)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL (AVANT COMMISSION DE DISTRIBUTION)</b>	<b>105</b>	<b>120</b>
3,3 % CA Abonnements	27	27
Montant retenu = borne basse (A)	33	32
Résultat opérationnel provisoire (B)	105	120
<b>COMMISSION DE DISTRIBUTION (A-B)</b>	<b>(72)</b>	<b>(88)</b>
Résultat opérationnel (avant commission) (B)	105	120
Commission de Distribution (A - B)	(72)	(88)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL (Y COMPRIS COMMISSION DE DISTRIBUTION)</b>	<b>33</b>	<b>32</b>
Produits financiers	2	1
Charges financières	(0)	(1)
Impôt sur les résultats	(14)	(13)
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>21</b>	<b>20</b>

## 3 RESULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2015

### 3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de SECP s'établit à 912 M€ pour le premier semestre 2015, en léger recul de - 1 % par rapport au premier semestre 2014 dans un contexte économique et concurrentiel difficile.

### 3.2 Coûts opérationnels

Les coûts opérationnels avant commission de distribution s'élèvent à 807 M€ contre 803 M€ au 1er semestre 2014.

L'augmentation des coûts de programmes est principalement liée au renchérissement des droits sportifs (renégociation des droits du championnat de Rugby du TOP 14 à compter de la saison 2014-2015). Les taxes assises sur le chiffre d'affaires affichent une baisse.

Compte tenu du mécanisme de garantie prévu dans la convention de distribution, dont le principe et le calcul sont détaillés ci-dessus au paragraphe 2 et en note 4.2.1 des annexes aux comptes consolidés semestriels, le résultat opérationnel hors financier et impôts ressort à 33 M€ au 30 juin 2015.

Le résultat net consolidé part du groupe s'élève à 21 M€ au premier semestre 2015.

## 4 RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes auxquels est soumise votre Société ont été décrits en page 13 du rapport annuel 2014 de votre Société. En particulier les risques suivants ont été relevés : risque de modification ou de remise en cause de la convention de distribution, risque de change et de liquidités.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en M€ sauf données par action, en €)	Notes	Semestre clos le 30/06/2015	Semestre clos le 30/06/2014
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.1	912	924
Coûts opérationnels	4.2	(878)	(891)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>33</b>	<b>32</b>
Produits financiers	5	2	1
Charges financières	5	(0)	(1)
<b>Résultat des activités avant impôt</b>		<b>35</b>	<b>32</b>
Impôt sur les résultats	6	(14)	(13)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>21</b>	<b>20</b>
Dont			
<b>Résultat net, part de la société mère</b>		<b>21</b>	<b>20</b>
Intérêts minoritaires		(0)	0
<b>Résultat net, part de la société mère par action (en €)</b>	7	<b>0,17</b>	<b>0,15</b>
Résultat net, part de la société mère dilué par action (en €)	7	0,17	0,15

## TABLEAU DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en M€)	Semestre clos le 30/06/2015	Semestre clos le 30/06/2014
<b>Résultat net</b>	<b>21</b>	<b>20</b>
Gains/(pertes) actuariels liés aux régimes de retraites à prestations définies, nets	0	0
<b>Éléments non recyclables en compte de résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Instruments de couverture de flux de trésorerie	1	0
Effets d'impôts	(0)	(0)
<b>Gains/(pertes) latents, nets d'impôt</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Autres impacts sur les réserves, nets d'impôt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>22</b>	<b>20</b>
Dont		
<b>Résultat global, part de la société mère</b>	<b>22</b>	<b>20</b>
Résultat global, intérêts minoritaires	(0)	0

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés.

**ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDÉE****Actif**

(en M€)	Notes	Semestre clos le 30/06/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Ecart d'acquisition		0	0
Actifs de contenus non courants	9	6	3
Autres immobilisations incorporelles	10	3	3
Immobilisations corporelles	11	16	20
Actifs financiers non courants		7	4
Impôts différés		14	14
<b>Actifs non courants</b>		<b>46</b>	<b>45</b>
Impôts courants	12.1	0	0
Actifs de contenus courants	9	260	590
Créances d'exploitation et autres	12.1	179	239
Actifs financiers courants		14	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	213	169
<b>Actifs courants</b>		<b>666</b>	<b>1 004</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>712</b>	<b>1 049</b>

**Capitaux propres et passif**

(en M€)	Notes	Semestre clos le 30/06/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Capital		95	95
Primes d'émission		1	1
Réserves et autres		204	214
<b>Capitaux propres, part du groupe</b>		<b>300</b>	<b>310</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8</b>	<b>300</b>	<b>310</b>
Provisions non courantes	14	10	10
Emprunts et autres passifs financiers à long terme		2	0
Impôts différés		0	0
Autres passifs non courants		3	2
<b>Passifs non courants</b>		<b>16</b>	<b>13</b>
Provisions courantes	14	30	43
Emprunts et autres passifs financiers à court terme		12	58
Dettes d'exploitation et autres	12.2	354	625
Impôts courants	12.2	1	0
<b>Passifs courants</b>		<b>397</b>	<b>726</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>412</b>	<b>739</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>		<b>712</b>	<b>1 049</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en M€)	Notes	Semestre clos le 30/06/2015	Semestre clos le 30/06/2014
<b>Résultat net</b>		21	20
<i>Retraitement des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :</i>			
■ Provisions, amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles & incorporelles		13	28
■ Produits/charges d'impôt		14	13
■ Plus et moins-values de cession		0	0
■ Produits/charges financiers		(2)	0
■ Résultats liés aux sociétés mises en équivalence		0	0
■ Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		0	1
<b>Capacité d'autofinancement avant intérêts financiers et impôts</b>		<b>46</b>	<b>61</b>
<i>Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement opérationnel</i>	13.1	118	19
<i>Intérêts financiers nets recus et autres produits/charges financiers</i>	5	1	0
<i>Impôts nets versés</i>	13.2	(13)	(9)
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A)</b>		<b>153</b>	<b>71</b>
<i>Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>	13.3	(2)	(5)
<i>Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>	13.3	0	0
<i>Acquisitions d'actifs non courants de contenus</i>	13.4	(22)	(27)
<i>Acquisitions d'immobilisations financières</i>		0	(0)
<i>Cessions d'immobilisations financières</i>		0	0
<i>Incidence des variations du périmètre de consolidation</i>		0	0
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)</b>		<b>(23)</b>	<b>(32)</b>
<i>Variation des dettes financières</i>		0	0
<i>Dividendes versés</i>	13.5	(32)	(32)
<i>Augmentation/diminution du capital</i>		0	0
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT (C)</b>		<b>(32)</b>	<b>(32)</b>
<i>Incidence de la variation des taux de change (D)</i>		0	0
<b>Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>		<b>97</b>	<b>7</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture (E)</b>	13	115	124
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE (A + B + C + D + E)</b>	13	212	131

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés.

## TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Semestre clos le 30/06/2015 (en M€)	Nombre d'actions composant le capital (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Réserves et autres	Variations de juste valeur	Capitaux propres, part du groupe	Capitaux propres minoritaires	Capitaux propres
<b>Situation au 31 décembre 2014</b>	126 691	95	1	213	1	310	0	310
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				0	1	1	0	1
Résultat net				21	0	21	(0)	21
<b>Résultat Global</b>		0	0	21	1	22	(0)	22
Dividendes distribués				(32)		(32)	0	(32)
<b>SITUATION AU 30 JUIN 2015</b>	126 691	95	1	203	2	300	0	300

Semestre clos le 30/06/2014 (en M€)	Nombre d'actions composant le capital (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Réserves et autres	Variations de juste valeur	Capitaux propres, part du groupe	Capitaux propres minoritaires	Capitaux propres
<b>Situation au 31 décembre 2013</b>	126 691	95	1	206	(0)	302	(0)	302
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				0	0	0	0	0
Résultat net				20	0	20	0	20
<b>Résultat Global</b>		0	0	20	0	20	0	20
Dividendes distribués				(32)		(32)	0	(32)
<b>SITUATION AU 30 JUIN 2014</b>	126 691	95	1	194	(0)	290	(0)	290

Exercice clos le 31/12/2014 (en M€)	Nombre d'actions composant le capital (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Réserves et autres <sup>(a)</sup>	Variations de juste valeur	Capitaux propres, part du groupe	Capitaux propres minoritaires	Capitaux propres
<b>Situation au 31 décembre 2013</b>	126 691	95	1	206	(0)	302	(0)	302
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(1)	1	0	0	0
Résultat net				40	0	40	(0)	40
<b>Résultat Global</b>		0	0	39	1	40	(0)	40
Dividendes distribués				(32)		(32)	0	(32)
<b>SITUATION AU 31 DECEMBRE 2014</b>	126 691	95	1	213	1	310	0	310

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés.

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES

Les états financiers consolidés semestriels condensés au 30 juin 2015 de la Société d'Édition de Canal Plus, ci-après SECP, et de ses filiales, (le « Groupe ») ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 1er septembre 2015.

Les états financiers consolidés condensés du premier semestre clos le 30 juin 2015 ont fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes. Leur rapport sur l'information

financière semestrielle 2015 est présenté à la suite des états financiers consolidés semestriels condensés.

Les états financiers condensés non audités du premier semestre de l'exercice 2015 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils figurent dans le rapport annuel 2014.

## Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 1.1 Etats financiers intermédiaires

Les états financiers condensés intermédiaires du premier semestre de l'exercice 2015 sont présentés et ont été préparés sur la base de la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, telle qu'adoptée dans l'Union Européenne (UE) et publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Ainsi, SECP a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (se reporter notamment à la note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » en page 60 du rapport annuel 2014). En particulier, les dispositions suivantes ont été retenues :

- le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période avant impôt ;
- les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des avantages du personnel et de la participation des salariés correspondent au prorata des charges estimées de l'année, éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

En outre, et pour mémoire, SECP a appliqué par anticipation à compter du 1er janvier 2014 l'interprétation IFRIC 21 – Droits ou taxes, qui clarifie la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, et traite spécifiquement de la comptabilisation du passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible imposé par les autorités publiques aux entreprises selon des dispositions légales ou réglementaires, à l'exception notamment de l'impôt sur les résultats et de la TVA. Son application a ainsi pu conduire, le cas échéant, à modifier l'analyse du fait générateur de la reconnaissance du passif. Cette interprétation, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2014, avec effet rétroactif au 1er janvier 2013, n'a eu qu'une incidence de présentation sur les états financiers de SECP compte tenu du mécanisme de la commission de distribution.

### 1.2 Principes de présentation

Sauf indication contraire, les états financiers consolidés de SECP sont présentés en millions d'euros, toutes les valeurs sont arrondies au million le plus proche et des différences liées aux arrondis peuvent apparaître.

### 1.3 Inclusion dans le périmètre de consolidation de VIVENDI

Au 30 juin 2015, SECP était détenue à hauteur de 48,47 % par GROUPE CANAL+, elle-même détenue à 100 % par VIVENDI, société cotée qui publie ses états financiers conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) adoptées dans l'Union européenne et obligatoires à compter du 1er janvier 2014.

SECP et ses filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation du groupe VIVENDI au 30 juin 2015.

### 1.4 Saisonnalité

Les activités du Groupe sont traditionnellement affectées par un facteur de saisonnalité, avec notamment des ventes plus importantes au moment de la rentrée après les vacances estivales et les fêtes de fin d'année.

## Note 2 Mouvements de périmètre

Aucun mouvement de périmètre n'est intervenu au cours du premier semestre clos le 30 juin 2015.

## Note 3 Faits significatifs

### 3.1 Droits

#### Renouvellement de l'Accord Cinéma

Le 7 mai 2015, SECP a renouvelé son accord avec l'intégralité des organisations professionnelles du Cinéma (ARP, BLIC, BLOC, UPF). Cet accord, d'une durée de 5 ans (2015-2019), conforte le partenariat historique et vertueux entre CANAL+ et le cinéma français. Aux termes de cet accord, SECP est tenue d'investir chaque année 12,5 % de ses revenus dans le financement d'œuvres cinématographiques européennes.

#### Acquisition des droits de diffusion des Jeux Olympiques

Les groupes CANAL+ et France Télévisions ont conclu un accord de sous-licence concernant l'exploitation des droits des Jeux Olympiques d'été 2016 de Rio de Janeiro et des Jeux Olympiques d'été 2020 de Tokyo, permettant au Groupe CANAL+ d'exploiter l'ensemble des droits de diffusion de ces Jeux Olympiques en France notamment sur ses chaînes CANAL+ et CANAL+ SPORT, ainsi que sur les services qui y sont associés.

### 3.2 Arrêt de la chaîne SPORT+

Le 26 juin 2015 la diffusion de la chaîne SPORT+ a été arrêtée. Compte tenu d'un marché des droits sportifs très concurrentiel, cette chaîne thématique dédiée au sport ne trouvait plus sa place dans l'offre de chaînes du groupe CANAL+. En revanche, la société SPORT+ SA continue d'éditer la chaîne GOLF+.

### 3.3 Offre Publique d'Achat par l'actionnaire Vivendi

Le 12 mai 2015, Vivendi a annoncé son intention de déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) un projet d'offre publique d'achat visant les actions de SECP (l'Offre), indirectement contrôlée à 48,5 % du capital et des droits de vote, par l'intermédiaire de sa filiale à 100 %, la société GROUPE CANAL+, au prix de 7,60 euros par action SECP.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration de la Société a désigné, le 19 mai 2015, le cabinet Associés en Finance, en qualité d'expert indépendant, aux fins d'établir un rapport sur les conditions de l'Offre.

Le 27 mai 2015, Vivendi a déposé son projet d'Offre et, le 26 juin 2015, le Conseil d'Administration de SECP a rendu un avis favorable sur l'Offre et recommandé aux actionnaires de SECP d'apporter leurs titres. La Société a en outre décidé d'apporter à l'Offre les 50 863 actions qu'elle auto-détenait.

Le 6 juillet 2015, Vivendi a décidé de relever le prix de son Offre à 8 euros par action SECP, afin d'en renforcer l'attractivité et, le 7 juillet 2015, le Conseil d'Administration de SECP a confirmé les termes de son avis motivé et sa recommandation du 26 juin 2015. Ce relèvement de prix n'emporte aucun changement quant aux autres données de l'offre publique, telles que figurant dans le projet de note du 27 mai 2015.

L'Offre a ensuite été déclarée conforme par l'AMF le 7 juillet 2015 et s'est ouverte du 9 juillet 2015 au 12 août 2015 inclus.

Le 17 août 2015, l'AMF a publié le résultat de l'Offre dont il ressort que les titres apportés représentent au total 45,20 % du capital et des droits de vote de SECP, portant la participation détenue directement et indirectement par Vivendi dans SECP à 93,64 %.

Compte tenu de l'issue positive de l'Offre, elle sera réouverte du 31 août au 11 septembre 2015 inclus.

## Note 4 Résultat opérationnel

### 4.1 Chiffre d'affaires

(en M€)	30/06/2015	30/06/2014
Abonnements	815	819
Publicité et autres	96	105
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>912</b>	<b>924</b>

Le chiffre d'affaires consolidé sur le semestre clos le 30 juin 2015 est réalisé principalement en France.

Le chiffre d'affaires consolidé de SECP s'établit à 912 M€ pour le premier semestre 2015, en léger recul de -1 % par rapport au premier semestre 2014 dans un contexte économique et concurrentiel difficile.

## Résultat opérationnel

## 4.2 Coûts opérationnels

(en M€)	30/06/2015	30/06/2014
Coûts des programmes	(642)	(630)
Taxes et droits d'auteurs	(47)	(50)
Coûts de diffusion	(19)	(19)
Coûts publicitaires	(14)	(16)
Autres coûts	(84)	(88)
<b>Coûts opérationnels</b>	<b>(807)</b>	<b>(803)</b>
Commission de distribution	(72)	(88)
<b>COÛTS OPERATIONNELS CONSOLIDES</b>	<b>(878)</b>	<b>(891)</b>

L'augmentation des coûts de programmes est principalement liée au renchérissement des droits sportifs (renégociation des droits du championnat de Rugby du TOP 14 à compter de la saison 2014-2015). Les taxes assises sur le chiffre d'affaires affichent une baisse.

## 4.2.1 Commission de distribution (72 M€ au 30 juin 2015 contre 88 M€ au 30 juin 2014)

La variation s'explique par la diminution du chiffre d'affaires (-12 M€), la progression des coûts opérationnels (-3 M€) et l'accroissement des bornes (-1 M€). Au titre de la Convention de Distribution, SECP s'est vu garantir par GROUPE CANAL+ (cf. Point 2 du présent rapport semestriel) un résultat avant résultat financier, impôts et autres produits et charges des activités ordinaires, déterminé sur une base consolidée en part du Groupe, égal à 3,3 % du chiffre d'affaires Abonnements hors taxes de SECP. Il est précisé que ce montant devait être compris entre 33,2 M€ et 37,4 M€ pour le premier semestre 2015, ces deux bornes augmentant de 2,5 % chaque année :

(en M€)	30/06/2015	30/06/2014
CA Abonnements	815	819
Publicité et autres	96	105
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>912</b>	<b>924</b>
Coûts opérationnels (avant commission de distribution)	(807)	(803)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL AVANT COMMISSION DE DISTRIBUTION</b>	<b>105</b>	<b>120</b>
CA Abonnements	815	819
3,3 % CA abonnements	27	27
Borne basse	33	32
Borne haute	37	37
Montant retenu = borne basse (A)	33	32
Résultat net avant IS & Financier (avant commission de distribution) (B)	105	120
<b>COMMISSION DE DISTRIBUTION (A - B)</b>	<b>(72)</b>	<b>(88)</b>
Résultat opérationnel (avant commission de distribution)	105	120
Commission de distribution	(72)	(88)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL (Y COMPRIS COMMISSION DE DISTRIBUTION)</b>	<b>33</b>	<b>32</b>
Autres produits et charges des activités ordinaires	0	0
Produits financiers	2	1
Charges financières	(0)	(1)
Impôts sur les résultats	(14)	(13)
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>21</b>	<b>20</b>

## 4.2.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en M€)	30/06/2015	30/06/2014
Coproductions	(20)	(28)
Autres immobilisations corporelles et incorporelles	(6)	(6)
<b>TOTAL</b>	<b>(26)</b>	<b>(34)</b>

## Note 5 Résultat financier

(en M€)	30/06/2015	30/06/2014
Intérêts sur comptes courants	0	0
<b>Produits nets d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>2</b>	<b>(0)</b>
<b>TOTAL PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>2</b>	<b>(0)</b>
Dont :		
Produits financiers	2	1
Charges financières	(0)	(1)

La variation des intérêts sur comptes courants provient de l'évolution des taux de rémunération moyens du compte courant avec l'actionnaire principal (et, in fine, VIVENDI), indexés sur l'EURIBOR 1 mois :

- 30 juin 2015 : 0,1 % ;
- 30 juin 2014 : 0,3 %.

## Note 6 Impôt

Au 30 juin 2015, le périmètre du Groupe fiscal mis en place depuis le 1er janvier 2005 est le suivant :

- tête d'intégration fiscale : SECP SA ;
- sociétés intégrées : NULLE PART AILLEURS PRODUCTION SNC et SPORT+ SA ;
- société non intégrée : COMPAGNIE DU NUMERIQUE HERTZIEN SAS.

Le taux effectif d'impôt s'élève à 39,7 % au 30 juin 2015, en légère augmentation par rapport au premier semestre 2014 (39,2 %).

La loi de finances 2014 applicable aux exercices clos à compter du 31 décembre 2013 a modifié le taux de la contribution exceptionnelle, le relevant à 10,7 % au lieu de 5 %, portant ainsi le taux d'impôt sur les sociétés à 38 % au lieu de 36,10 % pour les sociétés ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

## Note 7 Résultat par action

	30/06/2015	30/06/2014
<b>Résultat (en M€)</b>		
Résultat net, part de la société mère	21	20
<b>Nombre d'actions (en millions)</b>	<b>127</b>	<b>127</b>
<b>Résultat par action (en €)</b>		
Résultat net, part de la société mère par action	0,17	0,15

Il n'existe aucun instrument dilutif. Le résultat par action dilué est donc égal au résultat par action de base.

## Note 8 Capitaux propres

Au 30 juin 2015, le capital social de SECP est composé de 126 690 768 actions d'une valeur nominale de 0,75 €.

En 2015, SECP a versé un dividende en numéraire de 0,25 € par action, soit 32 M€ dont près de 15 M€ à l'actionnaire principal, GROUPE CANAL+. Le solde du résultat distribuable a été affecté en report à nouveau.

## Note 9 Actifs et engagements contractuels de contenus

### 9.1 Actifs de contenus courants et non courants

(en M€)	30/06/2015		
	Valeur brute	Amortissements cumulés et pertes de valeur	Valeur nette
Coûts des films et des programmes télévisuels	903	(677)	226
Droits de diffusion d'événements sportifs	42	(2)	40
<b>TOTAL</b>	<b>945</b>	<b>(679)</b>	<b>266</b>
Dont :			
courant	269	(9)	260
non courant	676	(670)	6

  

(en M€)	31/12/2014		
	Valeur brute	Amortissements cumulés et pertes de valeur	Valeur nette
Coûts des films et des programmes télévisuels	908	(656)	251
Droits de diffusion d'événements sportifs	342	0	342
<b>TOTAL</b>	<b>1 250</b>	<b>(656)</b>	<b>594</b>
Dont :			
courant	597	(7)	590
non courant	653	(650)	3

### 9.2 Variation des actifs de contenus

(en M€)	30/06/2015	31/12/2014
<b>Coûts des films et des programmes télévisuels en début de période</b>	<b>251</b>	<b>276</b>
Acquisition de coproductions audiovisuelles	23	50
Consommation des coproductions audiovisuelles	(20)	(51)
Acquisition de droits de diffusion de films et programmes télévisuels	210	423
Consommation de droits de diffusion de films et programmes télévisuels	(238)	(447)
Autres	0	0
<b>COÛTS DES FILMS ET DES PROGRAMMES TELEVISUELS EN FIN DE PERIODE</b>	<b>226</b>	<b>251</b>

Les acquisitions et les consommations de coproductions audiovisuelles correspondent essentiellement aux parts de coproductions audiovisuelles des émissions et des séries dépréciées lors de leur diffusion.

Les droits de diffusion de films et de programmes télévisuels correspondent aux droits afférents à des films cinématographiques, des fictions et des documentaires.

Les droits relatifs au cinéma sont enregistrés au bilan au plus tard lors de l'ouverture de la fenêtre des droits. Les droits relatifs au cinéma sont enregistrés au bilan lors de la sortie du film en salle pour les préachats (ouverture de la fenêtre de diffusion de 10 à 12 mois plus tard) et lors de l'ouverture de la fenêtre des droits pour les achats.

Sur la période, la variation relative aux films prend en compte des entrées en stock pour 143 M€ (227 films), compensées par des diffusions et sorties de stocks pour 188 M€ (261 films).

Le stock de films de cinéma à fin juin (soit 138 films pour 153 M€) est composé à près de 83 % en valeur de films français et à 11 % de films européens, témoignant du poids des obligations d'investissements mentionnées ci-dessus à hauteur de 12,5 % du CA.

Par ailleurs, la chaîne CANAL+ poursuit la montée en puissance de la CREATION ORIGINALE avec des productions telles que "VERSAILLES", "PANTHERS", "Les REVENANTS saison 2", "TUNNEL saison 2" ou encore "BARON NOIR" dont la diffusion interviendra lors du second semestre 2015 ainsi qu'en 2016.

## Autres immobilisations incorporelles

(en M€)	30/06/2015	31/12/2014
<b>Droits de diffusion d'événements sportifs en début de période</b>	<b>342</b>	<b>316</b>
Acquisition de droits	270	723
Activation de droits, nette	(244)	(19)
Consommation des droits à la diffusion	(328)	(678)
Autres	0	0
<b>DROITS DE DIFFUSION D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>40</b>	<b>342</b>

Ces droits sont activés à l'ouverture de la fenêtre de diffusion de l'événement sportif concerné ou dès le premier paiement significatif.

Sur le premier semestre 2015, la retransmission de la seconde partie de la saison 2014-2015 du championnat de France de football de LIGUE 1 explique l'essentiel de la consommation des droits pour 209 M€ (soit 427 M€ par saison).

Les droits de diffusion de la LIGUE 1 acquis au titre des saisons ultérieures sont enregistrés en engagements hors bilan (cf. note 15).

### 9.3 Actifs de contenus non courants

Le tableau ci-dessous présente les variations relatives aux actifs de contenus non courants du premier semestre 2015 :

(en M€)	31/12/2014	Acquisition/Dotation	Cession/Reprise	Autres	30/06/2015
<b>Valeur brute</b>	<b>653</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>676</b>
Coproductions	650	20	0	0	670
En cours	3	3	0	0	6
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(650)</b>	<b>(20)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(670)</b>
Coproductions	(650)	(20)	0	0	(670)
En cours	(0)	0	0	0	(0)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
Coproductions	0	(0)	0	0	0
En cours	3	3	0	0	6

## Note 10 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de logiciels.

Le tableau ci-dessous présente les variations des autres immobilisations incorporelles au cours du premier semestre 2015 :

(en M€)	31/12/2014	Acquisition/Dotation	Cession/Reprise	Autres	30/06/2015
<b>Valeur brute</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>28</b>
Logiciels	14	0	(0)	0	15
Autres immobilisations incorporelles	13	0	0	0	13
En cours	0	0	0	(0)	0
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(24)</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(25)</b>
Logiciels	(12)	(1)	0	0	(13)
Autres immobilisations incorporelles	(12)	(0)	0	0	(12)
En cours	0	0	0	0	0
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>3</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
Logiciels	2	(0)	(0)	0	2
Autres immobilisations incorporelles	1	(0)	0	0	1
En cours	0	0	0	(0)	0

## Note 11 Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente les variations des immobilisations corporelles au cours du premier semestre 2015 :

(en M€)	31/12/2014	Acquisition/Dotation	Cession/Reprise	Autres	30/06/2015
<b>Valeur brute</b>	<b>174</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>174</b>
Matériel technique	167	0	0	1	168
Autres immobilisations corporelles	6	0	0	(0)	6
En cours	1	1	0	(1)	1
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(154)</b>	<b>(5)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(158)</b>
Matériel technique	(149)	(5)	0	0	(154)
Autres immobilisations corporelles	(4)	(0)	0	0	(5)
En cours	0	0	0	0	0
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>20</b>	<b>(4)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>
Matériel technique	18	(5)	0	1	14
Autres immobilisations corporelles	1	(0)	0	(0)	1
En cours	1	1	0	(1)	1

## Note 12 Eléments du besoin en fonds de roulement

### 12.1 Créances d'exploitation et autres

(en M€)	30/06/2015	31/12/2014
Clients abonnés	38	52
Autres créances clients	85	112
Avances et acomptes	14	22
<b>Créances clients brutes</b>	<b>136</b>	<b>187</b>
Dépréciation des créances douteuses	(23)	(38)
<b>Créances clients nettes</b>	<b>114</b>	<b>149</b>
Créances de TVA	43	79
Autres créances fiscales	15	2
Autres créances	5	8
Charges constatées d'avance	2	2
<b>Autres créances courantes</b>	<b>66</b>	<b>90</b>
<b>CRÉANCES D'EXPLOITATION ET AUTRES CRÉANCES COURANTES</b>	<b>179</b>	<b>239</b>
Impôts courants	0	0

SECP estime qu'il n'y a pas de risque significatif de recouvrement de créances échues non provisionnées.

Une dépréciation systématique est constatée pour les "créances abonnés" à partir de deux mensualités impayées.

Les autres créances sont dépréciées sur la base de leur antériorité et d'une revue individuelle pour les montants les plus significatifs.

Les créances de TVA diminuent du fait de la saisonnalité de l'activité.

## 12.2 Dettes d'exploitation et autres

(en M€)	30/06/2015	31/12/2014
Fournisseurs de biens et services	143	99
Fournisseurs de programmes	153	449
Dettes sur immobilisations	8	7
Dettes sociales et fiscales	43	46
Dettes abonnés	3	10
Produits constatés d'avance	2	1
Autres dettes	3	13
<b>DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES COURANTES</b>	<b>354</b>	<b>625</b>
Impôts courants	1	0

La diminution des dettes fournisseurs de programmes est principalement liée aux paiements des droits sportifs dont 254 M€ ont été réglés à la Ligue de Football Professionnel (LFP) au titre des droits de la LIGUE 1 pour la saison qui vient de s'achever.

## Note 13 Notes sur le tableau des flux de trésorerie

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" est essentiellement constituée par le compte-courant avec la société GROUPE CANAL+, géré quotidiennement de manière centralisée par VIVENDI.

(en M€)	30/06/2015	31/12/2014
Trésorerie	6	4
Equivalents de trésorerie	207	165
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>213</b>	<b>169</b>
Comptes bancaires créditeurs	(1)	(54)
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>212</b>	<b>115</b>

### 13.1 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement de SECP est constituée des mouvements sur les stocks de droits (sports et cinéma), des créances et dépôts de garantie sur abonnés, ainsi que des autres créances et dettes d'exploitation et hors exploitation.

La variation du besoin en fonds de roulement de 2015 soit + 118 M€ est en forte amélioration par rapport à celle de 2014 (+ 19 M€) avec les effets suivants :

- des effets temporaires favorables sur les acquisitions de programmes de cinéma et de droits sportifs ;
- une variation favorable relative à la commission de distribution vis-à-vis de GROUPE CANAL+.

### 13.2 Impôts nets versés

Les décaissements au titre des impôts ont progressé de 4 M€ entre les premiers semestres 2014 et 2015, en raison de la liquidation de l'IS remboursé par le Trésor Public plus importante en 2014 qu'en 2015.

### 13.3 Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se composent essentiellement de projets informatiques développés en interne ainsi que du matériel lié aux techniques de diffusion.

Le niveau d'investissement au premier semestre 2015 est moins élevé que celui de 2014.

## Provisions

### 13.4 Acquisition d'actifs non courants de contenus

Les acquisitions d'actifs de contenus immobilisés concernent exclusivement la chaîne premium CANAL+; elles se composent pour la majeure partie de coproductions sur des émissions dites de "flux" (LE GRAND JOURNAL, LE SUPPLEMENT, LE PETIT JOURNAL). Le niveau d'investissement est sensiblement moins élevé que celui du 1er semestre 2014 en raison notamment de l'évolution de la grille et des formats.

### 13.5 Dividendes versés

SECP distribue régulièrement des dividendes à ses actionnaires.

Les montants versés aux actionnaires se sont élevés à 32 M€ en 2015 comme en 2014.

## Note 14 Provisions

Les provisions comprennent notamment :

- des risques sur programmes

Les provisions pour risques sur programmes correspondent essentiellement aux droits de diffusion de programmes non encore échus mais jugés non diffusables ;

- des litiges et contentieux

Les principaux litiges et contentieux en cours sont relatifs à des droits d'auteur, à des litiges personnels ou à des risques fiscaux.

Le tableau ci-dessous présente les variations de provisions pour risques et charges au premier semestre 2015 :

(en M€)	Provisions au 31/12/2014	Augmentations de la période		Diminutions de la période		Autres	Provisions au 30/06/2015
		Dotations	Reprises	Montants non utilisés	Montants utilisés		
Risques (programmes, social et fiscal)	45	1	(12)	(10)	(2)	(2)	31
Avantages au personnel	8	1	0	0	0	0	9
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>1</b>	<b>(12)</b>	<b>(10)</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>40</b>
Dont :							
provisions courantes	43						30
provisions non courantes	10						10

## Note 15 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont présentés nets des provisions comptabilisées au bilan consolidé.

### 15.1 Engagements donnés

Les engagements donnés se répartissent à la fin de chaque période concernée de la manière suivante :

(en M€)	30/06/2015	31/12/2014
Droits sportifs	3 304	2 960
Droits de diffusions de films et de programmes TV	768	699
Satellites/transmissions	108	127
Autres	42	80
<b>TOTAL</b>	<b>4 223</b>	<b>3 867</b>

**15.1.1 Ventilation par échéances**

(en M€)	Total	Juin 2016	Juin 2016 - juin 2019	Après juin 2019
Droits sportifs	3 304	686	2 046	573
Droits de diffusions de films et de programmes TV	768	452	313	3
Satellites/transmissions	108	33	74	1
Autres	42	18	22	2
<b>TOTAL</b>	<b>4 223</b>	<b>1 188</b>	<b>2 456</b>	<b>579</b>

**15.1.2 Sport**

Les engagements relatifs aux droits sportifs ont augmenté de 344 M€, notamment en raison de :

- l'acquisition des droits de diffusion du TOP 14 pour les saisons 2015-2016 à 2018-2019 ;
- l'acquisition des droits de diffusion des Jeux Olympiques d'été 2016 de Rio de Janeiro et des Jeux Olympiques d'été 2020 de Tokyo (cf. note 3.1).

**15.2 Engagements recus**

Les engagements recus se répartissent à la fin de chaque période concernée de la manière suivante :

(en M€)	30/06/2015	31/12/2014
Droits sportifs	18	3
Droits de diffusions de films et de programmes TV	2	0
Satellites/transmissions	0	0
Redevances chaînes	0	11
Autres	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>16</b>

**15.2.1 Ventilation par échéances**

(en M€)	Total	Juin 2016	Juin 2016 - juin 2019	Après juin 2019
Droits sportifs	18	5	14	0
Droits de diffusions de films et de programmes TV	2	1	1	0
Satellites/transmissions	0	0	0	0
Redevances chaînes	0	0	0	0
Autres	1	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>0</b>

## Note 16 Risques et litiges

Tous les litiges en cours susceptibles d'affecter de manière significative les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la Société et du Groupe sont provisionnés à hauteur de l'estimation du risque encouru.

A cet égard, les litiges fiscaux encore en cours sont décrits en page 105 du rapport annuel 2014 de votre Société.

Les autres principaux litiges et contentieux en cours sont relatifs à des droits d'auteur et droits de la presse.

## Note 17 Evénements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de l'Offre, la Société a apporté les 50 863 actions qu'elle auto-détenait (cf. Point 1.1.4 du présent Rapport Semestriel).

## Note 18 Périmètre de consolidation

(en M€)	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SECP (société mère)	-	-
NPA PRODUCTION	99,97	IG
SPORT+	99,96	IG
CNH	77,98	IG

IG : Intégration globale.

# ATTESTATION DU RESPONSABLE DES COMPTES SEMESTRIELS DE SOCIÉTÉ D'ÉDITION DE CANAL PLUS

## Arrêtés au 30 juin 2015

(Article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier)

J'atteste, qu'à ma connaissance :

- les comptes consolidés condensés du premier semestre de l'exercice 2015 de la Société d'Édition de CANAL PLUS, tels qu'arrêtés par son Conseil d'Administration ce jour, ont été établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans son périmètre de consolidation, et ;
- que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 1er septembre 2015

Maxime SAADA

**Directeur Général**

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Période du 1er janvier au 30 juin 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Société d'Édition de CANAL PLUS, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en oeuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris-La Défense, le 1er septembre 2015

### Les commissaires aux comptes

**KPMG S.A.**

Jacques Pierre

**ERNST & YOUNG et Autres**

Pierre-Henri Pagnon

